



Syndicat
de la Diège

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU COMITE DU SYNDICAT

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 019-200078947-20211126-2021_26_11_04-DE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDY Pierre

Date de convocation : 28/10/21

Membres en exercice : 134

Présents : 108

Votants : 108

Pour : 108

Contre : 0

Référence DIEGE : 2021-26-11-04

Objet : Dépenses d'investissements autorisées avant l'adoption du budget primitif 2022 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes « Eau et Assainissement collectif »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-1,

Monsieur le Président propose d'autoriser les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2022 et dans l'attente du vote des budgets primitifs :

- **BUDGET PRINCIPAL**

- o Chapitre 20 – immobilisations incorporelles = 655 000 € / 4 = 163 750 €
- o Chapitre 21 – immobilisations corporelles = 3 760 000 € / 4 = 940 000 €
- o Chapitre 23 – immobilisations en cours = 3 245 000 € / 4 = 811 250 €

- **BUDGET EAU**

- o Chapitre 21 – immobilisations corporelles = 33 935,88 € / 4 = 8 483,97 €
- o Chapitre 23 – immobilisations en cours = 2 014 712,61 € / 4 = 503 678,15 €

- **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- o Chapitre 21 – immobilisations corporelles = 16 195,15 € / 4 = 4 048,79 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Approuvent les propositions du Président.

Fait et délibéré à MEYMAC,
Le 26/11/2021
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

